



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102017	et clos le	30092018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)			Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD		
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS		28 Rue Rochegude Hôtel Rochegude 81000 ALBI	
SIRET	4 1 1 6 8 3 8 1 6 0 0 0 4 4		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées: Arts du spectacle vivant

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	9 229			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%						
	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%						
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	I	Nom et adresse du conseil:
POLE SUD GAILLAC 1 R DE BEZELLES Z.A. DE ROUMAGNAC 81600 GAILLAC	Tél: 0 5 6 3 5 7 1 0 9 1	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	N° d'agrément du CGA	Identité du déclarant:
		Date: Lieu ALBI
	Tél:	Qualité et nom du signataire: Président du CA
		Signature: JL SOUM / J DUCASSE

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).



**BILAN - ACTIF**

1

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 28 Rue Rochegude 81000 ALBI Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 4 1 1 6 8 3 8 1 6 0 0 0 4 4 Néant  \*

Exercice N clos le, 13 0 0 9 2 0 1 8 N-1 13 0 0 9 2 0 1 7

**Brut** 1 **Amortissements, provisions** 2 **Net** 3 **Net** 4

		1	2	3	4	
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA					
	AB		AC			
	CX		CQ			
	AF		AG			
	AH		AI			
	AJ	7 450	AK	7 450		
	AL		AM			
	AN		AO			
	AP		AQ			
	AR	34 353	AS	28 286	6 067	9 524
AT	192 227	AU	83 866	108 362	97 030	
AV		AW				
AX		AY				
CS		CT				
CU		CV				
BB		BC				
BD		BE				
BF		BG				
BH		BI				
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	234 030	BK	119 602	114 429	106 554
STOCKS *	BL		BM			
	BN		BO			
	BP		BQ			
	BR		BS			
	BT		BU			
	BV		BW			
CREANCES	BX	389 985	BY	1 329	388 656	116 454
	BZ	527 871	CA		527 871	673 309
	CB		CC			
DIVERS	CD		CE			
	CF	9 637	CG		9 637	4 641
	CH	2 996	CI		2 996	2 071
<b>TOTAL (III)</b>	CJ	930 488	CK	1 329	929 160	796 475
Comptes de régularisation	CW					
	CM					
	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	1 164 519	IA	120 930	1 043 588	903 029
CP						
CR						

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an :

Clause de réserve de propriété :\* Immobilisations : Stocks : Créances :

\* Des évaluations concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	87 881	85 845
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	7 874	2 036
	Subventions d'investissement	DJ	4 530	6 230
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	100 285	94 111
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	13 425	20 559
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	731 683	602 436
	Dettes fiscales et sociales	DY	128 033	131 521
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		15 360
	Autres dettes	EA	50 163	39 042
<b>Compte régul.</b>	EB	20 000		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	943 303	808 918	
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 043 588	903 029	
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	943 303	808 918
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 950	8 905	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise :		ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS						Néant	*
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	12 021	FB		FC	12 021	8 273	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	2 743 768	FH		FI	2 743 768	2 404 549
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 755 789	FK		FL	2 755 789	2 412 822	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	2 965		
	Subventions d'exploitation					FO	1 498 585	1 321 805	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 595	5 000	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	3 372	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	4 258 936	3 742 999
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	294 672	263 968	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 146 143	2 736 475	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	8 614	5 787	
	Salaires et traitements*					FY	356 168	347 052	
	Charges sociales (10)					FZ	156 520	155 573	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	35 731	23 940
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 329	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	238 716	210 227
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	4 237 891	3 743 020	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	21 045	( 22 )	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	230	584	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	230	584	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 645	197	
	Différences négatives de change					GS		9	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	1 645	205	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 1 416 )	379	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	19 629	357	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 1 584	4 853	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 1 700	1 700	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD 3 284	6 553	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 14 578	4 874	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 461		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH 15 039	4 874	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI (11 755)	1 678	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>		HJ		
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 4 262 449	3 750 136	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 4 254 576	3 748 100	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN 7 874	2 036	
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 1 595		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 236 539	209 250		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		Regularisations clients et fournisseurs 14 979	1 584	
		QP de subv virée au compte de resultat	1 700	
		Pénalités / amendes 60		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

QUADREXUS Informatique

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS										Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3				
								2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	7 756	KE		KF			
CORP ORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[ Dont Composants	M2			KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[ Dont Composants	M3			KS	34 353	KT			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	82 308	KW		KX	39 523	
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	83 212	LC		LD	4 082	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	199 873	LO		LP	43 606		
FIN ANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
	Autres participations						8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
	TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	207 629	ØH		ØJ	43 606			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		3		4				
						1		2						
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LW	7 450	IX			
CORP ORELLES	Terrains						IP		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	34 353	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU		MM	121 831	MN		MO
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier						IW	16 898	MS	70 396	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III						IY	16 898	NG	226 580	NH		NI		
FIN ANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	17 205	ØL	234 030	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

POLE SUD GAILLAC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS

Néant  \*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	7 756	PF		PG	306	PH	7 450
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	24 829	QA	3 457	QB		QC	28 286
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	12 085	QE	21 859	QF		QG	33 944
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	56 406	QM	10 415	QN	16 898	QO	49 922
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	93 319	QV	35 731	QW	16 898	QX	112 152
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		ØN	101 075	ØP	35 731	ØQ	17 205	ØR	119 602

CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement <b>TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL III</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL						NM						NO	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW												NZ	
<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>							NY							
<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>														

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

POLE SUD GAILLAC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 329	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS			Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3 672		3 672					
	Autres créances clients		UX	386 312		386 312					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/> )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	110		110					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	552		552					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	21 030		21 030				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	238 910		238 910				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	225 494		225 494				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	41 776		41 776					
	Charges constatées d'avance		VS	2 996		2 996					
	<b>TOTAUX</b>			VT	920 852	VU	920 852	VV			
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	8 918		8 918					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	4 507		4 507					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	731 683		731 683						
Personnel et comptes rattachés		8C	4 888		4 888						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	103 798		103 798						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	15 267		15 267					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 079		4 079						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	50 163		50 163						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	20 000		20 000						
<b>TOTAUX</b>			VY	943 303	VZ	943 303					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	6 693	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for description, codes (WA, WB, WC, etc.), and values. Includes sections for 'I. RÉINTEGRATIONS', 'II. DÉDUCTIONS', and 'III. RÉSULTAT FISCAL'. Values include 7 874, 60, 9 229, 17 163, 9 229.

QUADRATUS Informatique



Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	9 876	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	9 876	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	9 229	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	19 106	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	6 839	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
<b>Charges à payer</b>			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			<b>OC</b>		<b>AFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves		- Réserves légales	<b>ZB</b>			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			<b>OD</b>	2 036		Dividendes	- Autres réserves	<b>ZD</b>				
	Prélèvements sur les réserves			<b>OE</b>			Autres répartitions	<b>ZF</b>	2 036				
	<b>TOTAL I</b>			<b>OF</b>	2 036		Report à nouveau	<b>ZG</b>	( 0 )				
							(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	<b>ZH</b>	2 036			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			<b>J7</b>		<b>YQ</b>							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					<b>YR</b>							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					<b>YS</b>							
<b>DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance					<b>YT</b>	1 550 660	1 461 199					
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			<b>J8</b>	11 426	<b>XQ</b>	640 125	486 823					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					<b>YU</b>	345 725	241 534					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					<b>SS</b>	10 964	20 922					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					<b>YV</b>	32 123	29 069					
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			<b>ES</b>		<b>ST</b>	566 545	496 928					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					<b>ZJ</b>	3 146 143	2 736 475					
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					<b>YW</b>	1 770	1 697					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			<b>ZS</b>		<b>9Z</b>	6 844	4 089					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					<b>YX</b>	8 614	5 787					
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					<b>YY</b>	264 632	225 566					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					<b>YZ</b>	606 565	485 826					
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*					<b>OB</b>							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					<b>OS</b>							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					<b>ZK</b>	%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *			<b>XP</b>		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)		Si oui cocher 1 Sinon 0	<b>ZR</b>	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					<b>RG</b>							
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					<b>RH</b>								
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			<b>JA</b>		Plus-values à 15 %	<b>JK</b>	Plus-values à 0 %	<b>JL</b>				
						Plus-values à 19 %	<b>JM</b>	Imputations	<b>JC</b>				
	Groupe : résultat d'ensemble.			<b>JD</b>		Plus-values à 15 %	<b>JN</b>	Plus-values à 0 %	<b>JO</b>				
						Plus-values à 19 %	<b>JP</b>	Imputations	<b>JF</b>				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			<b>JH</b>		N° SIRET de la société mère du groupe		<b>JJ</b>					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS Néant  \*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7	CF ETAT ANNEXE	17 205	17 205		
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(A)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(B)	(ventilation par taux)	(C)
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique





Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS

Néant  \*

## I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

## II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION ARPEGES ET TREMOLOS										Néant <input type="checkbox"/> *				
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :														
Exercice ouvert le : 01/10/2017					et clos le : 30/09/2018					Durée en nombre de mois		1	2	
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>														
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	2 755 789			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT				
<b>TOTAL 1</b>										OX	2 755 789			
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>														
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	1			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	2 965			
Subventions d'exploitation reçues										OF	1 498 585			
Variation positive des stocks										OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	1 595			
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT				
<b>TOTAL 2</b>										OM	1 503 147			
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>														
Achats										ON	294 672			
Variation négative des stocks										OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	2 506 018			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	628 699			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	238 716			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY				
<b>TOTAL 3</b>										OJ	3 668 104			
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>														
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	590 832	
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>														
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	590 832			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>														
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>														
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	<input checked="" type="checkbox"/>			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	2 755 789		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0			
Période de référence					GY	01/10/2017			GZ	30/09/2018				
Date de cessation										HR				
<b>VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>														
Effectif moyen du personnel * :										YP				
dont apprentis								YF						
dont handicapés								YG						
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.														
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.														